

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute un maitre de conférence associé à mi-temps pour l'année universitaire 2022-2023

Dans le champ disciplinaire :
Sciences humaines et sociales

Le recrutement est lié à une décharge d'enseignement pour une activité de recherche sur l'année universitaire 2022-2023. Il est susceptible d'être renouvelé si la décharge est prolongée.

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

Charges pédagogiques et scientifiques :

Formation Initiale, l'enseignant·e interviendra 23,5h de CM (8 séances) dans le cours magistral de S1 "Anthropologie des transformations socio-spatiales". Outre l'acquisition de connaissances sur l'approche anthropologique des transformations territoriales, l'ambition de ce cours est de questionner les enjeux contemporains du territoire et les discours qui y ont trait. Cours à plusieurs voix, le programme sera à travailler avec l'enseignant responsable.

En S4, l'enseignant·e interviendra dans le cours « Socio-anthropologie des espaces publics » et des TD qui lui sont associés en lien avec le projet (12h CM et 32 TD soit 2 groupes). Ceux-ci ont pour vocation de familiariser les étudiant·e-s aux techniques qualitatives de terrain (observation in situ, relevé habité, entretien, questionnaire, etc.). Le cours, quant à lui propose d'interroger les notions d'espace(s) public(s).

En S5, il/elle prendra part à l'enseignement d'Analyse urbaine (30h de TD). Cet enseignement, pluridisciplinaire, vise à approcher la complexité de la ville à travers une étude de terrain permettant de mobiliser, outre les cours d'analyse urbaine, différents enseignements : socio-anthropologie, géographie et paysage, histoire de la ville et du territoire.

En deuxième cycle, l'enseignant·e concentrera ses interventions dans le Domaine d'étude 4, l'enseignant sera en charge de 40h de séminaire à l'automne. Il/elle devra encadrer les étudiant·e-s dans la production et rédaction d'un travail personnel (TPE)/mémoire de recherche. Il se propose d'interroger nos sociétés contemporaines en explorant un lieu précis. Après avoir choisi un site, l'étudiant·e sera mené·e à en observer les pratiques/usages et à l'interroger sous l'angle de son potentiel d'accueil ou de dissuasion. Les notions d'espaces publics, de seuil, de limite, de passage, d'entre-deux seront au cœur des échanges ainsi qu'une réflexion sur la manière de (d)écrire les milieux observés. L'étude s'effectuera par le croisement de références d'auteurs et d'une enquête de terrain, menée par l'étudiant·e avec une problématique propre. Des visites collectives sur site et des rencontres avec des acteurs pourront aussi être réalisées. La dynamique du séminaire s'appuiera sur une démarche pluridisciplinaire qui intègre une approche architecturale, urbanistique et ethnologique qui vise à croiser les regards et à favoriser l'approche des notions travaillées dans le cadre du séminaire.

Obligations de service :

Le poste correspond à un service d'enseignement de 160 heures de travaux dirigés pour l'année, non comprises les autres obligations de service. En effet, sont obligatoires la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques ainsi que l'encadrement des rapports d'études.

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiant.e.s chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiant.e.s étrangers.ères (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiant.e.s. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette.

Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à

Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le champ « SHSA » compte aujourd'hui trois titulaires en sciences humaines et sociales (anthropologie, sociologie et philosophie) et un poste réservé à l'enseignement du droit. Le présent demi-poste est lié à leurs décharges recherche.

Les Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture est un champ qui rassemble de nombreuses disciplines : du droit à l'anthropologie en passant par la sociologie, la philosophie, la psychologie, la géographie, les sciences politiques, etc.

Les enseignements de licence ont vocation à amener les étudiant-e-s, non seulement à se familiariser avec des notions de base des sciences humaines et sociales mais également à aiguïser leur esprit critique et à les sensibiliser aux techniques de recherche, propres à l'anthropologie et de la sociologie.

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- être titulaire (ou sur le point de l'être) d'un diplôme de doctorat en sciences humaines et sociales ou en sciences politiques
- justifier obligatoirement d'une expérience de recherche.
- justifier obligatoirement d'une expérience significative d'enseignement supérieur.
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires

Nature et durée des contrats :

- Contractuel de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille
- Ce contrat est limité à un an du 1^{ER} septembre 2022 au 31 août 2023
- Base de la rémunération brute mensuelle : IM 455 -environ 2000€ brut pour un temps plein soit environ 1000 € brut pour un mi-temps

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'enseignant.e-chercheur.euse en sciences humaines et sociales, ses références (publications, enseignement, recherche) et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une copie de la carte nationale d'identité
- **La justification de l'activité professionnelle principale**

En application du décret n° 2018-107 du 15 février 2018 les candidats doivent présenter l'exercice d'une activité professionnelle principale hors enseignement et remplir les conditions suivantes :
Art.7 « Des personnalités françaises ou étrangères **peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.** »

Article 1^{er}

« Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères **remplissant l'une des conditions suivantes :**

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. »

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,

Par mail à direction@marseille.archi.fr

avant le 17 juin 2022 à 18 heures
direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « **recrutement d'un mcf SHS n °1 160 heures** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école, en principe, le 11 juillet (la date est susceptible d'évoluer) **en salle**

des professeurs.

La rentrée universitaire a lieu le 5 septembre 2022

Qui contacter ? :

Matthieu Duperrex, enseignant dans le champ SHS: matthieu.duperrex@marseille.archi.fr

Muriel Girard, enseignante dans le champ SHS : muriel.girard@marseille.archi.fr

Nadja Monnet, enseignante dans le champ SHS: nadja.monnet@marseille.archi.fr

Hélène Corset Maillard, directrice : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr